

Initiatives ministérielles

Le fait que ce débat ait lieu en ce moment précis est intéressant. J'ai en effet reçu le 12 avril une lettre de la compagnie B.C. Tel datée du 1^{er} avril dans laquelle E.L. Patterson, le vice-président exécutif et administrateur en chef des opérations m'écrit pour me dire ce qui suit: «B.C. Tel a annoncé aujourd'hui qu'elle avait l'intention de faire au début de l'été une demande au CRTC afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs en général. Par ailleurs, B.C. Tel a fait aujourd'hui une demande d'autorisation afin d'augmenter provisoirement ses tarifs locaux. Ceux-ci devraient passer provisoirement de 4,05 \$ à 4,15 \$ pour les particuliers et de 3,05 \$ à 4,15 \$ pour les entreprises.»

Tout au cours des débats et dans les pétitions que j'ai présentées à la Chambre, je n'ai cessé ainsi que d'autres collègues de mon parti de rappeler au gouvernement ce qui était arrivé aux États-Unis par suite de la déréglementation au sein du réseau des télécommunications et de le mettre en garde contre les risques de pertes d'emplois et d'augmentation des tarifs locaux pour les usagers.

En fait, j'aimerais vous citer encore deux paragraphes de la lettre de M. Patterson. Il déclare: «Historiquement, au Canada, on a toujours réglementé les télécommunications en fonction de considérations sociales plutôt qu'économiques. On subventionnait les services locaux grâce aux revenus générés par les appels interurbains afin d'assurer un accès universel au téléphone. En fait, la B.C. Tel interfinance le service local en y consacrant 60c. sur chaque dollar de revenu généré par les services interurbains. À cette fin, on a toujours maintenu les coûts des services interurbains artificiellement élevés.»

«L'arrivée de la concurrence dans le domaine de l'interurbain rompt cet équilibre traditionnel. La concurrence apporte de nombreux avantages aux consommateurs. Toutefois, à mesure que les concurrents s'accaparent une part accrue du marché, les montants dont on dispose pour subventionner le service de base diminuent. Bien que certains concurrents soient forcés de contribuer au service local, leur contribution est bien inférieure à celle de la B.C. Tel. En outre, peu de gens se rendent compte que cette compagnie doit subventionner l'entrée sur le marché de ses concurrents, dont AT & T, la plus grande entreprise mondiale de télécommunications.»

• (1720)

Si j'analyse cet aspect du dossier, je dois admettre que, contrairement à nos prévisions en matière de service local, les tarifs augmentent. En examinant l'une des études gouvernementales, on peut aussi constater que les

tarifs augmenteront non seulement pour les consommateurs, mais aussi pour les petites entreprises.

Un document d'information du ministère des Communications analyse les effets de la concurrence dans le domaine des appels interurbains; on y dit que pour faire face à la concurrence, il faudra réduire graduellement l'interfinancement et, par conséquent, augmenter les tarifs. Cette mesure imposera un plus lourd fardeau aux utilisateurs résidentiels et aux petites entreprises tandis qu'elle sera avantageuse pour les grandes entreprises.

Dans le même document, le ministère des Communications cite une étude de Peat Marwick selon laquelle il serait nécessaire d'effectuer des hausses de tarifs pour service local de 13 p. 100 à 93 p. 100 étalées sur cinq ans, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 2 p. 100 à 12 p. 100. Il est intéressant de noter que ce document publié par le gouvernement parle d'une baisse du nombre des abonnés et précise que le taux d'abandon annuel attribuable à ces changements pourrait se situer entre 2 500 et 7 500 abonnés d'un bout à l'autre du Canada.

Qu'est-ce qu'un taux d'abandon? D'après ce que je comprends, il s'agit ni plus ni moins d'une façon élégante de dire aux Canadiens qu'il s'agit là du nombre de personnes qui n'auront plus les moyens d'avoir le téléphone chez eux.

Il semble que le service à coût abordable visé dans le projet de loi soit en train de devenir lentement inaccessible non seulement au simple consommateur mais également aux petites entreprises, à cause des coûts additionnels liés aux télécommunications.

Au chapitre de l'emploi, il est intéressant de souligner que le président de B.C. Tel, M. Brian Canfield, a annoncé qu'à compter du 16 avril cette société allait réduire son personnel de 4 p. 100 pour cette année. On sait que 422 employés de cette société ont déjà accepté une indemnité de cessation d'emploi volontaire.

Dans un communiqué de presse, M. Canfield déclarait que l'arrivée sur le marché canadien du géant américain AT&T, qui a acheté 20 p. 100 d'Unitel après que le CRTC eut approuvé l'an dernier l'entrée de cette entreprise sur le marché des appels interurbains, est venue ajouter du poids à l'argument de B.C. Tel selon qui les tarifs gonflés des appels interurbains ne devraient pas servir à subventionner artificiellement les faibles tarifs d'appels locaux. Il serait ridicule que B.C. Tel se retrouve dans l'obligation de subventionner indirectement AT & T, la plus grande entreprise de télécommunications au monde.